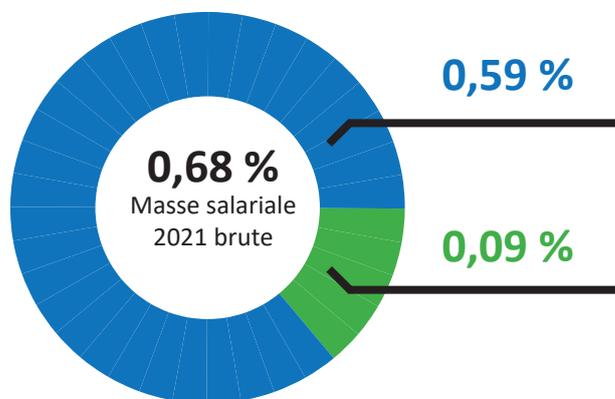


VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Calcul de votre taxe

Votre masse salariale en 2021	€
x 0,68 %	€
Solde École 0,09 % de la masse salariale N-1	€
Subv. en matériel déductible	€
Bonus alternant déductible	€
Montant de votre versement	€



- La part de 0,59 % finance l'apprentissage et l'insertion professionnelle. Elle est recouvrée par l'URSSAF ;
- La fraction de 0,09 % est destinée à financer le matériel nécessaire aux formations professionnelles et technologiques en temps plein. Elle est versée directement aux établissements éligibles.

Engagement de versement

RÉFÉRENCES DE VOTRE ENTREPRISE

NOM ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ

CONTACT DE L'ENTREPRISE

Prénom Nom :

E-mail :

Téléphone :

Code APE	N° de SIRET
----------	-------------

RÉFÉRENCES DE VOTRE PAIEMENT (virement ou chèque) : TA2022 - 0350795Z

Versement par virement

IBAN	BIC
FR76 1558 9351 3000 3036 4674 090	CMBRFR2BARK
TITULAIRE DU COMPTE OGEC Jean-Paul II - de La Salle 5 rue de la Motte Brûlon CS 60624 35706 RENNES CEDEX 7	

Versement par chèque (à l'ordre de OGEC Jean-Paul2 - de La Salle)

Numéro du chèque Banque